

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DEVE 92 Dénomination « square Samuel PATY » attribuée au square Paul Painlevé situé 2, place Paul Painlevé (5^e) - Modification de la délibération du 28 décembre 1933.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « square Samuel PATY » au square Paul Painlevé (5^e) et ainsi de modifier la délibération du 28 décembre 1933 ;

Vu la délibération du 28 décembre 1933 attribuant le nom de square Paul Painlevé au square de la Sorbonne, et de place Paul Painlevé aux tronçons adjacents des rues du Sommerard, de la Sorbonne et de Cluny.

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « square Samuel PATY » est attribuée au square Paul Painlevé situé 2, place Paul Painlevé à Paris 5^e.

Article 2 : L'alinéa 1^o de la délibération du 28 décembre 1933 est modifié selon les termes de l'article 1 de la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO